

## HISTORIQUE DU TEMPLE DE CHAILLEVETTE

Le Temple actuel de CHAILLEVETTE, construit au lieu-dit "La Brousse", est en bordure de la rue de la Brousse et a remplacé en 1860 la maison d'oraison de Paterre dont la chaire a été transférée dans le nouveau temple.

En avril 1853, sur avis de l'Ingénieur, dépêché par le Préfet, il est conseillé à la municipalité de construire un Temple à un autre endroit que la maison d'oraison de Paterre bien vétuste et qui, de plus, est trop petite, mal placée, et entourée de ruelles étroites recevant les immondices de presque tout le village. La municipalité prit alors trois décisions : construire un nouveau temple à La Brousse, interdire l'accès de Paterre, louer une partie de la vinaigrerie pour y célébrer temporairement le culte.

En mai 1854, un premier plan est proposé par Mr Arnaud architecte à Marennes. Ce plan est jugé trop petit et rejeté par le Conseil Municipal. Un terrain est retenu à La Brousse.

En janvier 1856, un nouveau plan et devis sont proposés par M. Arnaud. Cette fois le Conseil municipal accepte. Le coût estimatif retenu est de 16.600 F. Le financement sera effectué par :

- Un emprunt de 6.000 F sur 10 ans et à 5% ;
- Une souscription publique de 1.215 F ;
- La récupération des matériaux de Paterre pour 3.600 F ;
- Un "secours" de 5.185frs demandé à "l'autorité supérieure".

Le terrain d'une superficie de 7a 44ca est acheté pour la somme de 282,10 F.

En mai 1856, des modifications au plan sont apportées par les « Inspecteurs généraux des édifices diocésains ».

En avril 1857, l'architecte Arnaud est dessaisi au profit d'un architecte de Paris, JOSSIER, sur proposition de Ministre de l'Intérieur et des Cultes. Le Conseil Municipal donne son accord, mais estime :

- que la couverture devrait être faite en ardoise au lieu de tuiles "sous lesquelles les moineaux se nichent" ;
- que le retard apporté à la construction est très préjudiciable à la commune.

En mai 1858, un emprunt supplémentaire de 3.981 F est contracté pour la construction.

Fin 1858, les travaux débutent et, en juillet 1859, la municipalité vote une somme de 1.170 F pour l'achat des bancs (600 F de la commune et 570 F d'un secours sur fonds départementaux).

En mai 1860, devis supplémentaire pour travaux au Temple : 3.377,46 F.

En novembre 1860, affectation de la somme de 100 F pour des réparations nécessaires « à la chaire et au consistoire provenant de l'ancien temple de Paterre »

En mai 1865, finition des murs de clôture.

Ces renseignements, relevés dans les Archives communales, sont confirmés et complétés par ceux d'un paroissien, Ferdinand Gatineau.

Celui-ci tient un journal quotidien qui a été mis à la disposition de la Maison du protestantisme charentais par son héritière. Ce journal commence le 1<sup>er</sup> janvier 1855 et nous découvrons que le dimanche, régulièrement, il va « à dévotion » à Paterre. Puis : « le Conseil municipal m'a fait demander pour lui affermer un magasin (de sa vinaigrerie) à Chatressac (village voisin de Chaillevette) à l'effet de célébrer le culte protestant jusqu'à la reconstruction du temple ».

Puis le 5 juillet 1858 : « Aujourd'hui lundi. A trois heures nous avons été poser la première pierre de temple au coin sud du temple, il y a incrusté dans cette pierre une bouteille contenant les noms des autorités sous lesquelles il est construit. J'ai frappé le deuxième sur la pierre étant adjoint au maire, le Maire ayant frappé le premier. J'ai donné un napoléon de dix francs ».

Le 1<sup>er</sup> mars 1860, il consigne : « Aujourd'hui, jeudi, a eu lieu à La Brousse le dédicace du Temple à dix heures et demie. On est venu chercher le maire et moi pour faire l'ouverture du temple. Nous nous sommes immédiatement empressés de nous y rendre. Mais avant notre arrivée M. Lafon fils, pasteur de la paroisse, a ouvert le temple qui a été immédiatement envahi; tant il y avait de monde, le Maire et moi nous sommes passés par la sacristie et j'ai fait de suite placer le maire dans le Consistoire et moi contre lui. Henri Lafon, frère du pasteur a commencé l'exercice par la lecture d'un chapitre. Ensuite M. le pasteur Vermeil de Vaux est monté en chaire et a également lu un chapitre et est descendu. M. Lafon père l'a remplacé et a fait une prière sublime avant le sermon, appelant les bénédictions de Dieu sur les magistrats

*de la commune et sur le pasteur qui avait occupé la chaire et le temple, il a ensuite été remplacé par son fils qui a prêché le sermon de dédicace dont le texte suit : Il y a dans ce temple quelqu'un de plus grand que le temple. Le sermon a été prêché avec énergie et éloquence”*

Il ajoute, notamment, les 4, 18, et 25 mars : “*Aujourd'hui dimanche nous avons été au temple...*”

Depuis, le temple de Chaillevette est toujours ouvert au culte et nous concluerons cette étude avec cette note pittoresque de Ferdinand Gatineau, en date du 15 août 1860 : « *Aujourd'hui mercredi, j'ai été à la dévotion en l'honneur de la fête de Napoléon* ».

Emile BROCHET (1991) et Robert MARTEL (2006)

Bibliographie :

- Archives communales et du Consistoire
- Journal quotidien de Ferdinand GATINEAU
- L'architecture des temples in Magazine du Pays royannais n°03
- Patrimoine des communes de la Charente-maritime Ed.Flohic (2002) p.1140